

**DEPARTEMENT  
DE L'EURE**

**ARRONDISSEMENT**

**COMMUNE  
D'EZY SUR EURE**

Date de convocation :  
**jeudi 09 juin 2016**

Nombre de Conseillers  
en exercice :  
**23**

Nombre de Conseillers  
présents :  
**14**

Nombre de Conseillers  
votants :  
**22**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE D'EZY SUR EURE**  
**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 juin 2016**

**L'an deux mille seize, le dix-sept juin**

**à 20 H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure,  
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances  
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire**

**PRÉSENTS :**

P. LEPORTIER, D. DUVAL, D. HERMET, C. ROUGERON, C. NOË, M. BÉNARD, J. BRET,  
JM. BRUNET, R. CHEVRETEAU, A. FOURMAUX, V. GOUIN, E. GROUX, V. RÉVEILLARD,  
A. TOUTAIN

formant la majorité des Conseillers en exercice

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :**

J. BARONNET pouvoir à JM. BRUNET  
D. CLARKE pouvoir à C. ROUGERON  
A. FOLLIARD pouvoir à J. BRET  
S. GUIARD pouvoir à D. HERMET  
I. LEGGETT pouvoir à E. GROUX  
A. MONCOMBLE pouvoir à P. LEPORTIER  
M. PAGÈS pouvoir à C. NOË  
M. ROUSSET pouvoir à D. DUVAL

**ABSENT EXCUSÉ ET NON REPRESENTÉ :**

C. HÉROUARD

**ADMINISTRATION :**

Q. DELPORTE

Monsieur Claude ROUGERON est élu secrétaire de séance



**Compte rendu du Conseil Municipal**  
**de la séance du 17 juin 2016**

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de conseillers présents : 14  
Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 8  
Nombre de conseiller absent excusé : 1

Monsieur LEPORTIER, ouvre la séance à 20h15  
Secrétaire de séance : Monsieur Claude ROUGERON

Le compte rendu du 01 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

Exposé des décisions du Maire prises en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal :

- Signature d'un avenant au contrat groupe CNP pour l'assurance du personnel « CNRACL »
- Signature d'un avenant au contrat groupe CNP pour l'assurance du personnel « IRCANTEC »

Désignation des jurés d'assises : tirage au sort

N° d'ordre	N° page	N° ligne	NOM - PRENOM- ADRESSE (EZY/EURE)- du tiré au sort	N° d'électeur
1	102	10	FAUCHER Mickaël Jean Christian	843
2	114	09	GAMBARARA Céline	941
3	128	07	GRUCHET Laurie	1044
4	010	03	AUBOYER Eric Marcel Henri	80
5	279	01	STYSKAL Bernard Henri	2266
6	266	09	SABAINI Colette Odette	2167
7	169	03	LE GUELLAFF épouse GICQUEL Nathalie	1374
8	288	03	TROUPEL épouse RENAULT Christiane Eliane Denise	2342
9	166	17	LE DIGUERHER Jean-Pierre Célestin	1355

## ➤ 1 - Aménagement du territoire

### a – Eco-quartier : modification du projet et validation

Monsieur le Maire expose le dossier : un appel d'offre pour la réalisation de l'Eco-Quartier, sous la forme d'une concession d'aménagement, a été lancé en début d'année et les demandes de subventions ont été formulées auprès de l'Etat.

Toutefois suite au refus de l'Etat de financer cette opération sous la forme d'une concession d'aménagement et aux participations financières importantes demandées par les deux sociétés d'économie mixte (SEM), l'appel d'offre devra être déclaré sans suite.

Cependant une solution alternative a été étudiée pour la partie démolition-dépollution en lien avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) afin de pouvoir bénéficier du fonds friche et ainsi rééquilibrer le projet de contrat de concession d'aménagement. C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal d'extraire la partie démolition et dépollution et de solliciter l'EPFN.

Cette solution permettra de relancer un nouvel appel d'offre sous forme de concession d'aménagement pour la réalisation de l'Eco-Quartier tout en bénéficiant de subventions.

Une nouvelle demande sera formulée auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la friche acquise par la Commune en 2011, car il est encore possible d'obtenir des subventions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### b – Fibre optique : ZAC de Coutumel / attribution d'un nom de rue

Monsieur le Maire expose le dossier : la fibre optique va être déployée sur la Commune à partir de 2016. Aussi il est indispensable que l'ensemble des rues communales portent un nom afin que le fournisseur puisse identifier l'ensemble des clients qui seront à desservir.

Il est demandé aux Conseillers s'ils ont des propositions de noms pour la rue qui traverse la ZAC de Coutumel. Il est proposé de baptiser différemment la partie de la rue desservant les industries et celle desservant le lotissement d'habitations :

Léonidas Maréchal  
Marie Jeuffroy  
Rue des vigneron  
Rue Saint Vincent

Monsieur le Maire propose de reporter ce point au Conseil Municipal de Septembre afin de laisser un temps de réflexion.

## ➤ 2 - Finances

### a – Attribution de subvention aux associations : année 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis HERMET 3<sup>ème</sup> Adjoint en charge des associations afin de présenter l'ensemble des demandes de subvention :

N°	ASSOCIATIONS	Pour mémoire en 2015		Propositions	Votes du CM 17/06/2016
		Subvention	Except.- indirect.		
1	Amicale des Donneurs de Sang	300 €		400 €	400 €
2	Amicale du Foot en Salle	dossier pas présenté			

3	Amicale des Sapeurs Pompiers				
4	AIPECCM	0 €			
5	A Petit Pas	3 000 €		3 000 €	3 000 €
6	Association La vie en soi	ne demande pas de subvention			
7	Association des Commerçants et Artisans				
8	ALE "section théâtre"	500 €			en septembre
9	Association Sportive Automobile Club Andrésien	900 €	300 €		en septembre
10	Bibliothèque	400 €		400 €	400 €
11	Bon 'Eure de Vivre	300 €			
12	Bunkai Kyokushin 27	300 €			en septembre
13	Club de l'Amitié	1 400 €		1 000 €	1 000 €
14	Club de l'Athlétisme	1 000 €		3 000 €	1 500 €
15	Club Gym La Détente	300 €			
16	College Claude Monet "projet pédagogique"	1 500 €		1 500 €	1 500 €
17	Comité des Fêtes	5 000 €		2 000 €	2 000 €
18	Comité du Jumelage	1 200 €		1200€+1300 except.	1200 €+1300 € excep.
19	COS Personnel Communal				
20	Croth Country	0 €		0 €	0 €
21	Ecole Jeunes Sapeurs Pompiers				
22	Ezy à Dom	ne demande pas de subvention		ne demande pas de subvention	
23	Ezy et son histoire	800 €		600 €	600 €
24	Ezy Kids	500 €			
25	Ezy Tennis Club	1 000 €	5 700 €	1000€+5728,70€ except.	1 000 € + 5 728,70 € excep.
26	Football Club Ezy	3 500 €		2 700 €	2 700 €
27	F.N.A.C.A	160 €		160 €	160 €
28	Galipette	600 €			en septembre
29	Golden Boxing Club	ne demande pas de subvention		en septembre	
30	Hand Ball	750 €		750 €	750 €
31	Judo Alliance	1 450 €		1 450 €	1 450 €
32	Karaté d'Anet	gratuité du gymnase		gratuité du gymnase	gratuité du gymnase
33	La Boule Joyeuse Ezy Anet	450 €		450 €	450 €
34	La Gaule Fraternelle	400 €		400 €	400 €
35	La Gestion du Musée du Peigne	5 000 €		5 000 €	5 000 €
36	Les Amis du Musée du Peigne	ne demande pas de subvention		300 €	300 €
37	Les Amis de l'Orchestre Claude Monet	1 000 €			en septembre
38	Les Majorettes	1 100 €		1 100 €	1 100 €
39	L'Ez Arts	400 €		400 €	400 €
40	Les Petits de Mamou			0 €	0 €
41	Mobiland	100 €		100 €	100 €
42	Musicalement Vôtre	9 500 €		9 500 €	3 500 €
43	Scrapotin	100 €			
44	Smily	gratuité de la salle			
45	Saint Vincent de Paul	250 €			en septembre
46	Société Concours Vallée Eure	4 500 €		4 500 €	4 500 €
47	Société de chasse	dossier pas présenté		400 €	300 €
48	SPN Claquettes	0 €			
49	Tennis de table Croth-Ezy-Garenes	500 €			
50	Volley Ball d'Ivry	250 €			en septembre
51	Yoga et Détente	ne demande pas de subvention		en septembre	
				<b>TOTAL</b>	<b>40 738,70 €</b>

Athlétisme : la subvention proposée est de 1500 €. Une somme de 1500 € supplémentaires sera versée en septembre s'il peut être mis fin à la convention pour la mise à disposition d'un entraîneur, convention que la Commune a dénoncé en son temps.

Jumelage : la subvention proposée est de 1200 € + 1300 € de subvention exceptionnelle car cette année la Commune reçoit les Allemands.

Ezy Tennis Club : la subvention annuelle est augmentée du montant de la dernière moitié de la facture de réfection des courts extérieurs. Pour mémoire la première partie a été versée en 2015.

FCE : la subvention normale a été baissée conformément aux accords entre le FCE et la Commune suite au versement d'une subvention exceptionnelle en avril compte tenu de l'annulation d'une partie du tournoi de Pâques pour cause d'intempéries. Le FCE remercie la Mairie pour l'aide apportée sur ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle que dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat aux communes, il avait été demandé aux associations, dès 2015, d'être raisonnables dans leurs demandes de subventions car il ne peut pas y avoir d'inflation de l'enveloppe globale votée au budget primitif. Toutefois des subventions exceptionnelles pourront être étudiées au cas par cas en tenant compte du projet et de la gestion du capital des associations.

Il est précisé que les subventions qui baissent ne sont pas synonymes de sanction mais font suite à l'étude objective des projets de l'association et de l'état de ses finances. La Commune a un rôle d'aide auprès des associations mais a également le devoir de contrôler la bonne utilisation des subventions allouées.

Monsieur Jean Marie BRUNET, Conseiller Municipal, s'interroge sur la philosophie d'attribution des subventions entre les associations qui font vivre la Commune et celles qui ont des activités plus « commerciales ».

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est vigilante sur le fait que les cotisations couvrent les frais de personnel afin d'être certain que la subvention ne finance pas du fonctionnement.

Délibération adoptée à l'unanimité sauf pour l'association « Société de chasse » 21 voix pour et 1 abstention.

#### **b – Demande de subvention exceptionnelle de l'association Saint Vincent de Paul**

Monsieur Denis HERMET expose le dossier : la Société Saint Vincent de Paul (SSVP) participe à l'organisation d'un voyage pour 10 enfants scolarisés sur Ezy issus de familles en difficulté. Ce projet a un intérêt social mais si cela devait être une action récurrente un dossier plus complet sera demandé.

Il est précisé que la SSVP est contrainte de trouver d'autres sources de financement pour ses activités compte tenu du désengagement du secours catholique au niveau local.

Il est également rappelé que la SSVP est très engagée dans l'action sociale sur la Commune via la distribution alimentaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention de 775 € maximum si le nombre d'enfants domiciliés sur Ezy constitue la majorité du groupe.

Délibération adoptée à 21 voix pour et 1 abstention.

#### **c – Révision des participations financières des usagers : • le transport et la restauration scolaire**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Dominique DUVAL 2<sup>ème</sup> Adjointe en charge des affaires scolaires.

Pour la restauration scolaire comme ces dernières années, il a encore été constaté que le prix des denrées alimentaires est en hausse et que les effectifs le sont également. Toutefois compte tenu des

économies de fonctionnement réalisées par la Commune, il est possible de ne pas augmenter le prix des repas pour l'année 2016.

Les tarifs proposés sont les suivants :

<b>MATERNELLE - ELEMENTAIRE</b>	<b>2016 - 2017</b>	
<b>Forfait mensuel</b>	Enfant d'Ezy	Enfant hors Ezy
4 repas	47,20 € (45%)*	60,08 € (55%)*
3 repas	35,40 € (45%)*	45,06 € (55%)*
repas occasionnel	4,47 € (60%)*	5,22 € (70%)*
Tarif famille nombreuse à partir du 3ème enfant -10%	42,48 €	

\*Participation de la famille compte tenu du prix de revient d'un repas pour la Commune

<b>Adultes - Enseignants</b>	<b>2016 - 2017</b>
<b>Forfait mensuel</b>	
4 repas	60,08 €
3 repas	45,06 €
repas occasionnel	7,45 €

Concernant les tarifs de transport scolaire, Madame Duval explique que les coûts pour la Commune ont augmenté suite au passage à la semaine de 5 jours et qu'il convient de réajuster les tarifs afin que la participation des familles fixées à 25 % de coût du service soit assurée.

Les tarifs proposés sont les suivants :

<b>TRANSPORT SCOLAIRE "les écoles élémentaire et maternelle"</b>	<b>2016-2017</b>
Forfait mensuel par enfant	16,35 € (25%)*

\*Participation de la famille compte tenu du coût du service de transport pour la Commune

Monsieur Vincent REVEILLARD, Conseiller Municipal, souhaite qu'une communication soit faite aux familles pour leur expliquer que cette nouvelle augmentation permet de maintenir le service de transport scolaire.

Délibération adoptée à l'unanimité sauf pour les tarifs de la cantine scolaire 21 voix pour et 1 abstention.

#### **d – Transport scolaire vers les établissements de Dreux : participation financière de la Commune**

Monsieur le Maire expose le dossier : l'Agglomération a travaillé sur une harmonisation des tarifs du transport scolaire vers les établissements de Dreux. Aussi il convient de définir de nouveau le taux de participation de la Commune à ce service de transport.

Il est proposé au Conseil Municipal de participer à hauteur de 35 % ce qui permet aux familles de ne pas avoir d'augmentation de tarif par rapport à l'année passée. (116.10 € à l'année).

Monsieur le Maire précise que la participation communale sera figée jusqu'en 2020 et que les augmentations de tarifs éventuelles pour la part communale seront prises en charge par l'Agglomération du Pays de Dreux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **e – Logement familial de l'Eure : demande de garantie d'emprunt pour les 10 logements rue Clovis Vigny**

Monsieur le Maire expose le dossier : la Commune a délibéré en 2006 pour accorder sa garantie aux emprunts contractés par le Logement Familial de l'Eure pour la réalisation de 10 logements sociaux rue Clovis Vigny.

Suite à la renégociation des emprunts, le LFE a sollicité la Commune pour que celle-ci renouvelle sa garantie sur les nouveaux prêts souscrits à hauteur de 28.52 % de 2 542 000,00 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **f – Régies communales : extension des moyens de paiement pour les administrés**

Monsieur le Maire expose le dossier : la Commune dispose de plusieurs régies communales et il convient d'étendre les moyens de paiement offerts aux particuliers et entreprises pour s'acquitter de leurs factures.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de permettre que l'ensemble des recettes communales ainsi que les recettes des régies du camping municipal, de la cantine scolaire, des transports scolaires, des locations des salles communales et de la fête foraine puissent être encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1 - numéraire
- 2 - chèques
- 3 - par internet (carte bancaire – Tipi régie – Tipi)
- 4 – Terminal de paiement électronique
- 5- Prélèvement automatique ou virement bancaire

Il est également demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à modifier les régies existantes en « régie prolongée » et à donner la possibilité aux régisseurs de solliciter l'ouverture d'un compte de dépôt des fonds au Trésor (compte DFT).

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **➤ 3 - Administration communale**

#### **a – Convention quadripartite pour « l'Orchestre A l'École (OAE) »**

Monsieur le Maire expose le dossier : dans le cadre de « l'Orchestre A l'École (OAE) » un projet de convention avait été élaboré avec les différents partenaires (Collège, OAE, Musicalement Vôtre). Toutefois le projet était resté en attente de validation par la direction du Collège Claude Monet ce qui sera chose faite lors du Conseil d'Administration du mois de juin.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ **4 - Questions diverses**

- SIEGE27 : procès-verbal du dernier Comité Syndical

- SIEGE27 : rapport de la Chambre Régional des Comptes.

-Remerciements pour la participation communale de la fondation du patrimoine et du CFAIE de Val de Reuil.

- Site internet : il est exposé au Conseil Municipal le prestataire et l'interface retenu par la Commission Communication. Le prestataire retenu est : « réseau des communes ». Ce choix est également validé par les Conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 23h15

À Ezy sur Eure, le 17 juin 2016

Le Maire,

Pierre LEPORTIER

